

Royaume du Maroc



*Direction des Etudes et
des Prévisions Financières*

Enjeux de l'intégration maghrébine « Le coût du non Maghreb »

Octobre 2008

<http://www.finances.gov.ma/depf/depf.htm>
Boulevard Mohamed V. Quartier Administratif, Rabat-Maroc
Téléphone : (00212) (0) 37.67.75.01/.../08
Télécopie : (00212) (0) 37.67.75.33
E-mail : depf@depf.finances.gov.ma

TABLE DES MATIERES

Introduction	2
1. Cadre réglementaire de la coopération économique et commerciale maghrébine.....	2
1.1 La création de l'Union du Maghreb Arabe	2
1.2. Les accords commerciaux et tarifaires	3
2. Echanges intra-maghrébins	4
2.1 Un état des lieux.....	4
2.2 Structure des échanges maghrébins.....	5
3. Raisons de la faiblesse du commerce intra-régional.....	7
3.1. le caractère similaire des économies maghrébines.....	7
3.2. Une faible complémentarité structurelle.....	7
4. Evolution des IDE dans les pays du Maghreb.....	8
5. Obstacles à la réalisation de l'intégration maghrébine	9
5.1. Le défaut de convergence des politiques économiques.....	9
5.2. La faiblesse des infrastructures de transport.....	10
5.3. Un cadre institutionnel incomplet.....	10
5.4 Le manque d'information sur le régime préférentiel.....	11
6. Coût du non-Maghreb.....	11
7. Défis de l'intégration au Maghreb.....	13
8. Intégration maghrébine face à la nouvelle donne régionale.....	15
8.1 L'Union pour la Méditerranée une opportunité pour renforcer l'intégration maghrébine,	16
Conclusion	18
Bibliographie	19

I ntroduction

L'intégration du Maghreb est devenue une nécessité économique incontournable, vu la concurrence intense que se livrent les différents blocs régionaux. En effet, compte tenu des défis occasionnés par les échéances charnières auxquelles les économies maghrébines devraient faire face (démantèlement tarifaire, élargissement de l'Union Européenne à l'Est, libéralisation du secteur textile à l'échelle mondiale, forte vulnérabilité aux chocs de demande externe), le coût du non-Maghreb peut s'avérer insoutenable pour les économies de la région. Ainsi, de par son rôle de moteur de croissance et d'intensification des échanges commerciaux entre pays de la région, l'intégration maghrébine pourrait constituer un facteur d'appui pour une insertion plus efficiente des pays membres à l'économie mondiale.

La particularité de la région maghrébine est qu'elle s'insère dans la continuité du courant libre échangiste qui devrait relier progressivement les deux rives de la Méditerranée, au même titre que celui impliquant les pays de la déclaration d'Agadir auquel l'Algérie ne fait pas partie. Ainsi, au-delà de la discontinuité géographique qui en découle, une relance du projet d'intégration maghrébine serait favorable pour redimensionner la libéralisation commerciale entre les pays de l'Accord d'Agadir et contribuer à son foisonnement pour en faire un véritable préalable à la réussite de l'intégration euro-méditerranéenne.

Certes, le projet à l'œuvre sur l'Union de la Méditerranée offre en principe, sous réserve de son bon acheminement, un palliatif aux déboires jusque-là rencontrés en termes de renforcement des liens de coopération Sud-Sud. Il n'en demeure pas moins que le schéma de construction de cette Union ne serait décisif pour rendre crédible l'intégration économique qu'une fois basé sur une stratégie de coopération renouvée avec une structure organisationnelle obéissant aux règles de co-décision.

Ainsi, compte tenu de l'importance du projet d'intégration maghrébine et la nécessité d'un rapprochement économique entre les pays de la zone, il a été jugé utile de cerner les contours de l'intégration maghrébine dans le but notamment de mettre en évidence la configuration des échanges entre ces pays, ainsi que les facteurs structurels qui pénalisent la dynamique commerciale régionale, d'évaluer le potentiel d'échange et d'investissements directs étrangers pouvant découler de la concrétisation de l'édifice maghrébin et d'identifier quelques actions stratégiques à même de contribuer à la relance du projet d'intégration maghrébine.

1. Cadre réglementaire de la coopération économique et commerciale maghrébine

1.1. Création de l'Union du Maghreb Arabe

La déclaration instituant la création de l'Union du Maghreb Arabe (UMA) a été signée à Marrakech le 17 février 1989.

Paraphée par la Mauritanie, la Libye, la Tunisie, l'Algérie et le Maroc, l'UMA vise à :

- renforcer les liens de fraternité qui unissent les Etats membres et leurs peuples.
- réaliser le progrès et la prospérité des sociétés qui les composent et la défense de leurs droits.
- contribuer à la préservation de la paix fondée sur la justice et l'équité.
- poursuivre une politique commune dans différents domaines.

- œuvrer progressivement à réaliser la libre circulation des personnes, des services, des marchandises et des capitaux.

La proclamation de l'UMA, qui avait déjà été envisagée dans un discours prémonitoire prononcé en 1958 à Tanger par le Roi Mohammed V, répond au souci de renforcer les liens de complémentarité économique au niveau du Maghreb et de réduire l'isolement de ces pays membres.

En parallèle, deux conventions ont été conclues par les pays maghrébins. La première, relative à l'échange de produits agricoles, a été signée le 23 juillet 1990 et prévoit :

- l'édification progressive entre les parties contractantes d'une union douanière en vue de réaliser un marché agricole maghrébin commun.
- l'exonération des produits agricoles échangés, d'origine et de provenance locales, des droits de douanes et des impôts et taxes d'effet équivalent imposés à l'importation, à l'exception des impôts et taxes sur la production locale dans chacun des pays de l'union.
- la mise en place d'une commission de la sécurité alimentaire chargée d'élaborer les listes de produits agricoles exonérés de toute mesure tarifaire.

La seconde convention concerne les aspects commercial et tarifaire. Elle a été conclue le 10 mars 1991 entre les pays de l'UMA, et porte sur :

- l'exonération des droits de douane, impôts et taxes d'effet équivalent imposés à l'importation des produits échangés, d'origine et de provenance locales.
- L'exonération des produits échangés, d'origine et de provenance locales, et définis dans des listes, de toutes mesures non tarifaires. Ces listes seront élargies progressivement, en tenant compte des lois relatives aux règles phytosanitaires et zoo-vétérinaires, à la santé et la sécurité en vigueur dans le pays importateur.

1.2. Accords commerciaux et tarifaires

Dans le prolongement de la déclaration de Marrakech, plusieurs accords bilatéraux de libre-échange ont été conclus entre le Maroc, la Tunisie et l'Algérie.

L'accord signé entre le Maroc et la Tunisie, qui est entré en vigueur le 16 mars 1999, prévoit la création d'une zone de libre-échange entre les deux parties durant une période transitoire qui s'est achevée le 31 décembre 2007. Le schéma du démantèlement tarifaire est conçu selon la sensibilité et la nature des produits figurant dans les listes annexées à l'accord.

Le cadre juridique des échanges maroco-tunisien est également défini par d'autres conventions, notamment le protocole de coopération technique entre le Ministère de l'Industrie, du Commerce et de l'Artisanat du Maroc et le Ministère tunisien du Commerce (1998), l'accord d'encouragement et de garantie des investissements (1994), l'accord-cadre pour la coopération industrielle (1987), l'accord conclu entre le Centre Marocain de Promotion des Exportations (CMPE) et son homologue tunisien, le CEPEX (1981) et celui portant règlement intérieur de la Chambre de Commerce et d'Industrie mixte maroco-tunisienne (1987).

Le cadre juridique des échanges entre la Tunisie et l'Algérie est régi par l'accord commercial de 1981, complété par l'accord additionnel de 1984 prévoyant la franchise des droits de douanes et des taxes d'effets équivalents pour les produits originaires ayant un taux d'intégration minimal de 50%.

Le Maroc a signé avec l'Algérie le 14 mars 1989 un accord commercial et tarifaire qui institue l'octroi mutuel de préférences tarifaires au titre des échanges de produits originaires des deux pays. Cet accord, qui est entré en vigueur le 6 février 1990, prévoit l'exonération des droits de douanes et taxes d'effet équivalent pour l'ensemble des produits échangés.

Le bénéfice du traitement tarifaire préférentiel est réservé aux produits qui satisfont aux règles d'origine spécifiées dans l'accord. Il s'agit :

- des biens entièrement produits dans le pays d'exportation (produits des règnes animal, végétal ou minéral ainsi que les autres richesses naturelles).
- des produits transformés dans le pays d'exportation et dont la valorisation locale n'est pas inférieure à 40% de la valeur globale des produits finis (départ usine).

En plus des règles d'origine, l'octroi du régime préférentiel est conditionné par le respect de la règle dite de «transport direct», consistant à acheminer les produits directement du pays exportateur vers le pays importateur, sans transiter par un pays tiers.

Par ailleurs, cet accord prévoit des dispositions additionnelles portant sur les aspects suivants :

- la facilitation des procédures des échanges, notamment en matière de délivrance des autorisations d'importation et d'exportation.
- l'octroi de la franchise douanière aux échantillons et matériels publicitaires ainsi qu'aux produits et outils nécessaires à l'organisation de manifestations commerciales (salons et foires).
- l'octroi de la priorité en matière de transport aux entreprises et aux opérateurs nationaux.

2. Echanges intra-maghrébins

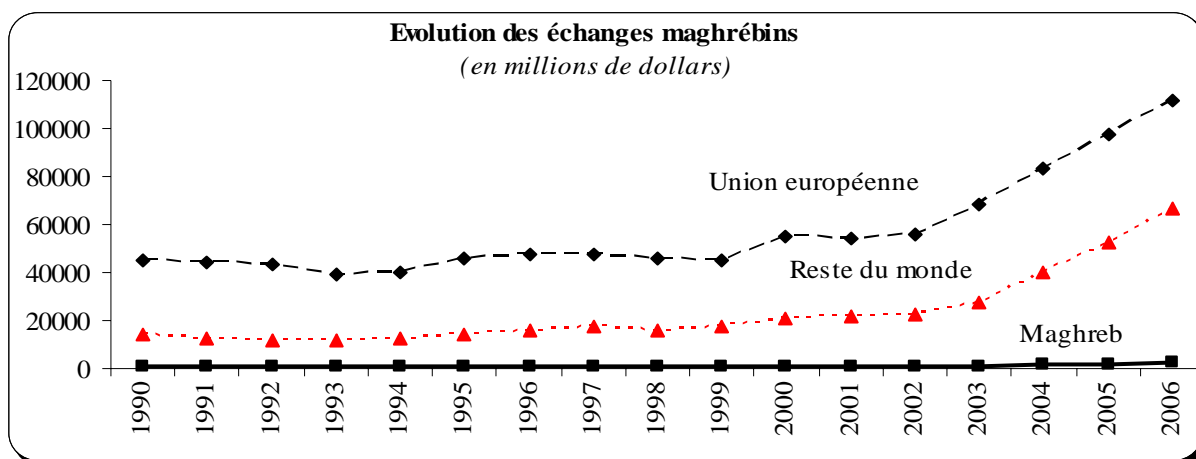
La réussite de l'intégration Sud-Sud constitue une composante clef du succès pour l'ensemble de la région maghrébine, notamment en raison des effets qu'elle pourrait susciter en termes de création d'économies d'échelles, nécessaires pour pallier la faible taille des marchés domestiques des pays membres ainsi qu'en termes d'accroissement des flux d'investissements directs étrangers vers les économies maghrébines.

2.1. Etat des lieux

S'agissant de l'évolution des échanges au sein du Maghreb, ceux-ci étaient en nette amélioration durant la dernière décennie. Alors qu'ils ne dépassaient guère les 803 millions de dollars en 1990, ils ont fortement rebondi pour se chiffrer à 2,2 milliards de dollars en 2006. Bien que les échanges des pays maghrébins avec l'Union Européenne d'une part, et le reste du monde d'autre part, aient, en moyenne, progressé plus vite entre 1990 et 2006, une dynamique encourageante des échanges intra-zone semble s'instaurer depuis 1998, illustrant ainsi une ouverture croissante des pays membres en faveur du cadre régional.

En 2007, les échanges commerciaux entre le Maroc et les quatre pays de l'UMA ont totalisé un montant de 8,9 milliards de dirhams¹. L'Algérie se positionne en tête de nos partenaires maghrébins avec 7 milliards de dirhams d'échanges (dont 6,4 milliards de dirhams d'importations) et devient ainsi le premier partenaire commercial africain du Maroc.

¹ Balance commerciale 2007 - édition provisoire de l'Offices des Changes.



Source : Chelem

C'est ce dont témoigne le taux de croissance des exportations intra-maghrébines qui s'est établi, en moyenne annuelle, entre 1999 et 2006 à 14,5%, après un recul de 0,7% entre 1990 et 1998. Vis-à-vis de l'Union Européenne, les exportations du Maghreb ont crû de 14,5% contre -1,7% durant les mêmes périodes. Par rapport au reste du monde, le taux de croissance annuel moyen des exportations maghrébines a atteint 24,8% et 1% respectivement pour les deux périodes considérées.

Du côté des importations, le même schéma d'évolution a été observé : le taux de croissance annuel moyen pour les échanges entre le Maghreb et ses partenaires de l'Union Européenne est de 7,4% entre 1999 et 2006, après 1,3% entre 1990 et 1998. Par rapport au reste du monde, ce taux est passé de 1,8% à 13,8% respectivement entre les périodes 1990-1998 et 1999-2006.

Cependant, comparativement aux autres regroupements régionaux, les échanges intra-maghrébins ne sont pas suffisamment développés et demeurent encore marginaux :

- Le commerce global intra-maghrébin se limitait en 2006 à 1,2% des échanges extérieurs de la zone. Par comparaison, le commerce intra-zone représentait 32,7% des échanges de l'Union Européenne, 11% de l'ASEAN, 14,6% des PECO et 7,9% des pays du MERCOSUR.
- Les échanges entre les pays maghrébins ne dépassaient pas 3,1% des exportations globales de l'Algérie, du Maroc et de la Tunisie.
- En 2006, le commerce intra-maghrébin demeurait encore faible par rapport aux échanges des pays de l'UMA avec l'Union Européenne. En moyenne, les pays de la région exportaient près de 51 fois plus vers l'Union Européenne que vers le Maghreb.

2.2. Structure des échanges maghrébins

La structure sectorielle des échanges entre les pays maghrébins est essentiellement dominée par les produits énergétiques dont la part s'est accrue de 31,9% en 1990 à 45,5% en 2006. La part des produits chimiques est passée de 14,5% en 1990 à 13,8% en 2006. Celle des biens issus de la sidérurgie et de la métallurgie a été portée de 5,4% à 7,9% entre 1990 et 2006.

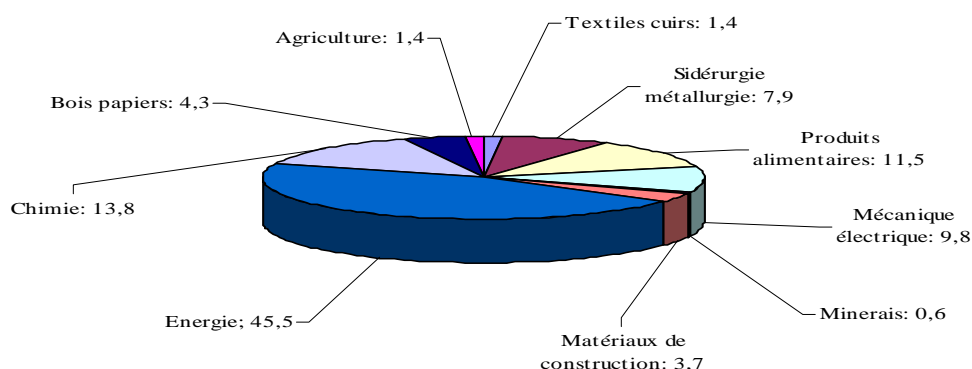
En revanche, la part des secteurs d'activité (matériaux de construction, produits mécaniques-électriques, textile, biens agricoles) pour lesquels le Maroc et la Tunisie disposent traditionnellement d'un avantage comparatif certain, a tendance à se replier. De ce point de vue, les possibilités de diversification régionale seraient importantes. Néanmoins, le potentiel des échanges agricoles à l'échelle maghrébine pourrait être contraint par le caractère limité des ressources hydriques.

Structure des échanges intra-maghrébins (en %)

	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Textiles cuirs	8,4	12,5	8,9	8,6	3,2	2,2	1,6	1,8	1,9	1,5	1,4
Sidérurgie métallurgie	4,7	5,9	10,4	8,2	5,9	5,9	7,2	8,1	10,2	6,9	7,9
Produits alimentaires	7,0	10,8	12,5	15,0	11,3	10,4	14,3	17,1	11,1	12,3	11,5
Mécanique électrique	10,0	8,4	8,7	6,9	6,5	7,9	8,3	12,3	8,8	8,7	9,8
Minerais	0,8	0,6	0,6	0,7	0,5	0,7	0,6	1,0	0,8	0,6	0,6
Matériaux de construction	3,8	3,4	3,7	2,8	3,2	2,7	3,5	5,2	3,9	3,9	3,7
Energie	45,3	36,0	27,3	36,1	50,3	49,0	41,2	28,6	39,7	45,7	45,5
Chimie	13,8	15,5	19,6	15,9	13,4	14,5	16,6	18,6	16,7	14,5	13,8
Bois papiers	3,7	4,7	4,9	3,7	3,5	3,5	4,7	4,8	4,8	4,3	4,3
Agriculture	2,5	2,1	3,4	2,1	2,3	3,3	2,0	2,6	2,1	1,5	1,4

Source : Chelem ; calculs DEPF

Structure des échanges intra-maghrébins en 2006 (en %)



Source : Chelem ; calculs DEPF

De plus, l'examen de la structure sectorielle des échanges commerciaux entre les pays maghrébins montre aussi que les échanges intra-maghrébins sont essentiellement unilatéraux². Cette situation laisse penser que les pays maghrébins pourraient multiplier leurs échanges directs qui sont, en partie, complémentaires. En particulier, l'Algérie représente un marché porteur pour l'agriculture et les filières agro-alimentaire et manufacturière issues du Maroc et de la Tunisie, qui représentent eux même des marchés porteurs pour les produits énergétiques de l'Algérie et de la Lybie.

² Les échanges se répartissent en trois catégories. Celles-ci dépendent de l'ampleur du chevauchement dans les échanges et des similitudes dans les valeurs unitaires :

- Echanges unilatéraux : chevauchement nul ou non significatif entre les exportations et les importations.
- Echanges bilatéraux de produits similaires (échanges de variétés) : chevauchement significatif et faible différence de valeur unitaire.
- Echanges bilatéraux de produits différenciés verticalement (échanges de qualités) : chevauchement significatif et forte différence de valeur unitaire.

L'importance relative de ces trois types d'échanges donne une idée de l'ampleur de la complémentarité entre les pays, par opposition à la concurrence qu'ils se livrent.

3. Raisons de la faiblesse du commerce intra-régional

3.1. Caractère similaire des économies maghrébines

Le potentiel des échanges intra-maghrébins semble être partiellement freiné par le caractère similaire de certains pays maghrébins, en l'occurrence le Maroc et la Tunisie. A cet égard, la référence à l'indice Finger-Kreinin³ montre que, sur le marché de l'Union Européenne le degré de similarité des exportations de la Tunisie par rapport aux exportations marocaines dépasse les 70%.

Indice de similarité des exportations des pays de l'UMA vers l'UE

	1996-2000	2000-2006
Maroc-Algérie	2,7%	4,9%
Maroc-Tunisie	78,6%	71,2%
Algérie-Tunisie	13,3%	11,1%

Source : Chelem ; calculs DEPF

Cette similarité est le résultat du développement d'une base manufacturière efficiente au Maroc et en Tunisie (textile notamment), pays qui ont su profiter des préférences douanières accordées par l'Union Européenne dans le cadre du trafic de perfectionnement passif. Ce qui revient à dire que l'orientation privilégiée des échanges du Maroc et de la Tunisie avec l'Union Européenne a développé une similitude des structures productives dans ces deux pays.

Cette situation a même généré une concurrence vive entre le Maroc et la Tunisie dans leurs relations avec l'Union Européenne. En effet, 68% des exportations tunisiennes sont dans des industries où le Maroc détient aussi un avantage comparatif sur le marché européen. En revanche, le degré de similarité des exportations algériennes par rapport aux ventes du Maroc et de la Tunisie sur le marché de l'Union Européenne demeure faible.

Alors que de multiples insuffisances semblent contraindre le potentiel d'intégration régionale, leur élimination nécessiterait une ferme volonté politique de coopération, dans un contexte où d'autres régions dans le monde sont en train de s'organiser en bloc pour tirer le meilleur profit de la mondialisation.

3.2. Faible complémentarité structurelle

La faiblesse de la part relative des échanges intra-maghrébins (1,2%) conduit à se demander si celle-ci correspond aux potentialités structurelles, ou si des facteurs institutionnels et politiques entravent le développement des échanges.

Aussi, pour donner une vision synthétique du potentiel supplémentaire d'intégration des partenaires maghrébins, il importe de comparer la structure des importations d'un partenaire avec la structure sectorielle des exportations d'un autre partenaire. La complémentarité entre les deux partenaires, et par extension leur degré actuel d'intégration, sera d'autant plus élevé que l'offre sur les marchés internationaux est proche de la demande de l'autre partenaire. C'est-à-dire que les exportations du premier coïncident avec les importations du second.

³ Cet indice reflète le degré de similitude des exportations de deux pays sur le marché d'un même partenaire.

A cet égard, d'après les estimations du FEMISE, la complémentarité intra-maghrébine apparaît bien faible⁴. Elle s'est établie à 0,856 et 0,738 respectivement en 2000 et 2006. A titre de comparaison, l'indice de complémentarité intra-Union Européenne est de 0,48 en 2006. La faible complémentarité structurelle des échanges maghrébins justifie en partie le niveau et l'évolution observés des parts de marchés, ce qui peut amener à penser que le commerce entre les pays maghrébins correspond en fait à la réalisation des potentialités offertes par les spécialisations productives actuelles de ces pays.

Cela tend à corroborer diverses études qui montrent que les pays les plus diversifiés géographiquement dans leurs échanges sont aussi ceux qui produisent le plus de complémentarités structurelles entre eux.

Ainsi, la faible adéquation des structures exportatrices à la demande intra-régionale figure parmi les facteurs explicatifs du faible développement des échanges régionaux. Toutefois, il convient de souligner que, selon certaines recherches du FMI, l'indice de complémentarité des productions des pays maghrébins est globalement similaire à celui de zones d'intégration régionales telles que l'ASEAN et le MERCOSUR. Or, entre 1970 et 2000, la part du commerce intra-zone a enregistré une progression de 36% à 50% pour les pays membres de l'ALENA, de 11 à 25% pour l'Amérique du Sud et de 2 à 11% pour les pays du Pacte Andin.

Ces évolutions témoignent d'une sous-exploitation du potentiel de développement des échanges au niveau de la région maghrébine. Or, dans une perspective dynamique d'ouverture des marchés et de développement des infrastructures, des spécialisations plus fines apparaîtront et permettront des rendements croissants et le développement d'échanges de produits différenciés. En effet, la confrontation de structures productives semblables pousse à une dynamique concurrentielle fondée sur la modification des structures de marché, la mise en œuvre de rendements croissants et de spécialisations moins massives fondées sur la qualité et l'innovation technologique.

4. Evolution des I D E dans les pays du Maghreb

Les flux d'IDE à destination des pays du Maghreb ont fortement progressé durant la dernière décennie, passant de 1,9 milliard de dollars en 2000 à 9,7 milliards de dollars en 2006. Cette évolution est liée, en grande partie, au niveau record de 3,3 milliards de dollars qu'ont atteint les IDE en Tunisie suivie du Maroc avec 2,9 milliards de dollars et l'Algérie avec 1,7 milliard de dollars durant l'année 2006.

La part des pays maghrébins dans l'IDE à destination des pays en développement (PED) s'est ainsi améliorée, passant de 0,7% à 2,9% entre 2000 et 2006. Toutefois, par rapport à l'IDE mondial, la part du Maghreb n'a pas connu une modification notable. Elle est passée de 0,3% à 1,6% seulement durant la même période.

La distribution des IDE reçus par les pays du Maghreb durant la période 2000-2006 montre la prédominance des flux d'IDE au Maroc, en raison de l'essor important du processus de privatisation et de la conversion de la dette extérieure en investissements. En revanche, le retard pris dans le processus de privatisation, conjuguée à la lenteur des réformes économiques et institutionnelles, expliquent la faiblesse des investissements étrangers en Mauritanie et en Lybie.

⁴ La valeur de l'indice varie entre 0 et 1 et plus la valeur est proche de 0, plus la complémentarité est grande.

Hormis le Maroc et dans une moindre mesure la Tunisie, les facteurs qui handicapent l'attractivité des IDE des pays maghrébins peuvent être regroupés en trois grandes composantes. La première est d'ordre institutionnel et a trait à l'environnement des affaires, généralement caractérisé par la lourdeur administrative et par la déficience des institutions nationales, en particulier de l'appareil légal et judiciaire et le faible niveau de développement des infrastructures⁵.

La seconde contrainte est d'ordre économique et financier : telle que la croissance économique, qui est globalement en dessous des performances moyennes de l'ensemble des pays en voie de développement en raison principalement de la sécheresse endémique et de l'instabilité politique et sociale affectant certains pays de la région. De plus, la petite taille des marchés maghrébins ainsi que l'absence d'une intégration régionale entre ces pays pèsent également sur l'attractivité des IDE. Non moins important, dans l'ensemble des pays maghrébins, les marchés financiers apportent peu de soutien à l'investissement productif, tandis que les systèmes bancaires maghrébins sont faiblement concurrentiels.

Enfin, la faiblesse de l'attractivité financière est liée à une contrainte d'ordre social, notamment en termes de qualité de la main-d'œuvre maghrébine et de réglementation du marché du travail. Parallèlement, en termes de stabilité sociale, le taux de croissance moyen du PIB par habitant demeure faible et contraste avec les bons résultats affichés par les pays émergents qui ont réussi leur intégration à l'économie mondiale.

5. Obstacles à la réalisation de l'intégration maghrébine

La multiplication des accords commerciaux entre les pays maghrébins ne s'est pas traduite par une libéralisation suffisante des échanges intra-régionaux. Ces derniers sont demeurés pénalisés par un certain nombre de facteurs structurels, réduisant ainsi fortement la cohérence globale du schéma actuel d'intégration.

5.1. D éfaut de convergence des politiques économiques

Jusqu'aux années 1980, les pays maghrébins avaient en commun une tradition de forte emprise de l'Etat sur l'économie, en ligne avec le modèle de développement autocentré qu'ils avaient généralement adopté. Depuis, ils ont initié un mouvement général d'ouverture et de libéralisation économique à des rythmes plus ou moins différenciés.

Ainsi, le Maroc et la Tunisie ont mis en place des programmes d'ajustement structurel (PAS) respectivement en 1983 et 1986⁶ et se sont engagés dans un accord d'association avec l'Union Européenne, respectivement en février 1996 et en mai 1995.

A l'opposé, en Algérie, l'instabilité politique et la guerre civile ont contribué à enrayer le processus de libéralisation économique pendant près de 10 années. Le PAS n'a été adopté qu'en 1994 et l'accord d'association avec l'Union Européenne n'a été ratifié qu'en avril 2002.

Aujourd'hui, l'approfondissement en cours du processus de libéralisation économique et d'ouverture des économies maghrébines devrait favoriser la convergence de leurs politiques économiques et conforter leur transition vers un système d'économie de marché. Plusieurs travaux de recherche, notamment ceux du FMI, tendent en effet à établir une corrélation entre le degré d'ouverture et l'intensité du commerce intra-régional.

⁵ Selon le rapport «*Doing Business 2009*» qui établit, chaque année, un classement mondial des pays en matière de mise en place de réformes et de facilitation de la pratique des affaires, Le Maroc a été classé 128^{ème} au niveau mondial, devant l'Algérie (132^{ème}) et loin derrière de la Tunisie (73^{ème}).

⁶ La Tunisie a été l'un des seuls pays au monde à faire l'effort d'entreprendre un PAS alors qu'elle n'avait pas besoin de rééchelonner sa dette.

5.2. Faiblesse des infrastructures de transport

Outre les facteurs non tarifaires, des problèmes structurels liés notamment à l'infrastructure des transports s'opposent à la réalisation d'opportunités commerciales entre les partenaires maghrébins. L'absence quasi totale de lignes directes de transport terrestre ou maritime, génère des surcoûts et limite incontestablement la compétitivité-prix des produits échangés.

Néanmoins, il convient de souligner que le lancement d'une ligne maritime directe et régulière de transport de fret entre les ports de Casablanca et Radés (Tunisie) devra donner une nouvelle impulsion aux échanges économiques bilatéraux. Cette liaison, avec une fréquence moyenne d'un départ par semaine, permettra de réduire la durée de transport des marchandises de 14 jours actuellement à 3 jours et demi, dispensera les bateaux de toute escale dans un troisième port, évitera le transbordement des marchandises d'un navire à un autre et contribuera à la diminution du coût des échanges commerciaux entre les deux pays.

De plus, les accords bilatéraux préférentiels soumettent l'octroi des avantages fiscaux à la condition du respect de la règle dite du « transport direct ». Ainsi, le transit d'un produit en territoire tiers occasionne forcément une rupture de cette règle et constitue un motif de soustraction du produit du bénéfice du régime préférentiel.

La faible qualité des infrastructures de chargement et déchargement mises à disposition constitue une barrière implicite qui concerne les importateurs et les exportateurs. Selon le FEMISE, l'inefficacité des activités de transport terrestre et maritime dans les pays maghrébins forme effectivement une barrière non tarifaire.

Les activités maritimes, à l'instar de l'ensemble du secteur des transports, sont généralement publiques. Les transporteurs maritimes opérant dans les pays maghrébins rapportent que les coûts de shipping dus à la régulation se sont accrus, ce qui favorise les transporteurs nationaux publics et restreint l'accès aux services portuaires pour les compagnies privées.

Par ailleurs, ce traitement spécifique du secteur des transports se retrouve dans les engagements sectoriels pris par les pays du Maghreb dans le cadre du GATS⁷. En effet, ce secteur est en situation d'exemption au régime de la nation la plus favorisée (NPF).

5.3. Cadre institutionnel incomplet

La législation sur la concurrence qui permet de prévenir les pratiques anti-concurrentielles est le complément indispensable de toute politique de libéralisation commerciale.

A ce sujet, le Maroc, l'Algérie et la Tunisie (pas d'information sur la Lybie et la Mauritanie) ont déjà mis en place des lois sur la concurrence ayant pour but de protéger les producteurs et les consommateurs et d'assurer la transparence des transactions commerciales. L'adoption de telles politiques est indispensable pour les pays maghrébins. En effet, les marchés locaux ne sont pas de taille suffisante pour permettre de réaliser les niveaux de croissance réclamés par la pression compétitive, ce qui implique la quasi-obligation pour les pays maghrébins de veiller sérieusement aux conditions locales de la concurrence.

⁷ Accord Général sur les Services de l'OMC.

Or, il reste que l'implémentation de cette législation est encore loin des standards internationaux. Dans certains secteurs, le manque de concurrence fait apparaître des situations de rente. Ces dernières se constituent non seulement au détriment des consommateurs, mais également de la sphère productive, qu'elles conduisent à être moins compétitive sur les marchés internationaux.

5.4. Manque d'information sur le régime préférentiel

Le manque d'information⁸ au sujet du cadre préférentiel du commerce avec les pays partenaires constitue un handicap majeur à la réalisation des objectifs attendus d'un tel dispositif de coopération. En l'occurrence, en raison de ce déficit informationnel, les exportateurs marocains ont fait un faible usage des conventions commerciales et tarifaires conclues avec les pays arabes, notamment maghrébins.

Ainsi, durant la période 1996-2000, les exportations à destination des pays maghrébins, réalisées dans le cadre préférentiel, n'ont guère dépassé 23 millions de dollars, soit en moyenne, 0,13% de la valeur totale des échanges extérieurs du Maroc. Ces exportations représentent cependant 71% de celles réalisées dans le cadre du régime préférentiel à destination des pays partenaires en développement.

Durant la même période, les ventes des pays du Maghreb sur le marché marocain, réalisées dans le cadre préférentiel, se sont chiffrées, en moyenne annuelle, à 153 millions de dollars (36,2% du total des importations dans le cadre préférentiel) réparties à raison de 48,5% pour l'Algérie, 31,2% pour la Libye et 20,4% pour la Tunisie.

6. Coût du non-Maghreb

La concrétisation de l'intégration maghrébine serait de nature à susciter des effets sur le commerce régional et les investissements directs étrangers destinés au pays de l'UMA. L'intégration régionale permettrait de lever les obstacles se dressant face à la diversification des échanges des pays maghrébins et à la mise en œuvre de processus à rendement croissant et à économie d'échelle.

L'examen du commerce intra-maghrébin fait ressortir les remarques suivantes :

- Hors hydrocarbures, le volume des échanges réalisés par l'Algérie avec les pays maghrébins demeure marginal.
- Le Maroc est faiblement présent sur le marché tunisien des produits pour lesquels il dispose d'un avantage comparatif, notamment les produits de la mer qui sont quasi-exclusivement importés d'Italie.
- Entre 2000 et 2006, malgré la proximité géographique, les produits énergétiques importés d'Algérie n'ont représenté, en moyenne annuelle, que 5% des importations marocaines de ces produits et seulement 0,5% des exportations totales algériennes de ces produits.

⁸ Une enquête réalisée par le Ministère du Commerce et de l'Industrie auprès des opérateurs économiques sur l'utilisation des accords commerciaux et tarifaires, révèle notamment les éléments suivants :

- Plus de 50% des entreprises ne sont pas au courant des accords préférentiels, 30% sont au courant, mais n'ont réalisé aucune opération dans ce cadre. Par type d'opérations, plus de 25% des entreprises concernées utilisent le régime préférentiel à l'exportation, tandis que 15% l'utilisent pour effectuer des opérations d'importation.
- Plus du tiers des entreprises réalisant des exportations dans le cadre préférentiel ont déclaré avoir rencontré diverses entraves, dont notamment la cherté du fret (60%), le manque et l'insuffisance des lignes maritimes (40%), le risque de paiement (30%), les entraves non tarifaires (20%) et l'inadaptation des listes des produits annexées aux accords (15%).
- Par ailleurs, plus de la moitié des entreprises utilisant les accords en question est favorable pour le remplacement de ces derniers par des accords de libre-échange.

- Durant la même période, les ventes de produits agroalimentaires sur le marché algérien n'ont représenté respectivement que 0,6% des exportations marocaines de ces produits et 0,3% des importations globales algériennes de produits agroalimentaires. Paradoxalement, celles-ci proviennent à hauteur de 40% de la France et de l'Espagne.
- L'essentiel des achats algériens de textile s'effectue auprès de la Turquie, de la Chine et de l'Espagne. Le Maroc et la Tunisie ne sont que faiblement présents sur le marché algérien : leur part de marché ne représente, respectivement, que 0,9% et 0,8% des importations de textiles de l'Algérie, soit seulement 0,3% des exportations globales marocaines de textile et 0,1% de celles de la Tunisie.
- Malgré l'importance des produits chimiques dans les exportations marocaines vers l'Algérie (36% en moyenne annuelle, entre 2000 et 2006), celles-ci n'ont représenté que 0,8% de nos ventes globales et 2,7% des importations globales de l'Algérie de ces produits.

Ainsi, malgré l'existence d'un cadre préférentiel des échanges, le commerce bilatéral entre les pays maghrébins est resté faiblement développé, alors que certains pays méditerranéens ont pu développer leurs échanges Sud-Sud. Chypre, la Syrie, la Jordanie et le Liban ont désormais un niveau d'engagement relativement élevé vis-à-vis de leurs voisins. La Turquie et l'Algérie viennent ensuite avec des niveaux d'intensité relative des échanges Sud-Sud plus élevés qu'avec l'Union européenne.

Cependant, le constat général est une progression rapide des échanges intra-maghrébins en fin de période, ce qui semble indiquer qu'un potentiel de développement du commerce régional existe, comme en témoigne la référence à l'indicateur d'intensité bilatérale. Ce dernier se situe à près de 0,50 pour les exportations du Maroc à destination de l'Algérie et de la Tunisie, soit un niveau inférieur de moitié à ce qu'autoriserait le poids de ces pays dans le commerce mondial.

Plusieurs organismes internationaux et régionaux ont estimé le coût du non Maghreb. Ainsi, selon le gouvernement tunisien, le coût du «non-Maghreb» représente un point de croissance économique en moins par an (1%). Autrement dit, si l'union maghrébine existait, elle aurait fait gagner aux cinq pays une valeur ajoutée annuelle de l'ordre de 10 milliards de dollars par an, soit l'équivalent de 5% de leurs produits intérieurs bruts cumulés⁹. De son côté, le Secrétariat Générale de l'UMA a considéré que le retard dans le processus d'intégration maghrébine coûte, à chaque pays de la région, 2% de son taux de croissance annuel.

Pour sa part, la Banque Mondiale a estimé qu'intégration maghrébine plus approfondie (qui prend en compte la libéralisation des services et réformes du climat de l'investissement) serait en mesure de croître le PIB réel par habitant entre 2005 et 2015 de 34%, 27% et 24% supplémentaires pour l'Algérie, le Maroc et la Tunisie respectivement¹⁰.

Selon la DEPF, et pourvu que les conditions politiques et réglementaires soient réunies, le relèvement de l'intensité bilatérale des échanges entre ces pays à un niveau comparable à celui observé dans certains regroupements régionaux des pays en développement, notamment l'ASEAN, fait ressortir, toutes choses égales par ailleurs, un manque à gagner en termes d'échanges commerciaux estimé à presque 980 millions de dollars annuellement non compris les hydrocarbures, et à 2,1 milliards de dollars, soit 1% du PIB, si on prend en compte les importations de produits énergétiques en provenance de l'Algérie et de la Lybie¹¹.

⁹ Le coût du «non Maghreb» : Jeune Afrique du 19 mai 2006.

¹⁰ La Banque Mondiale : Une nouvelle vision pour l'intégration économique du Maghreb, novembre 2006. (Chapitre III, page 94).

¹¹ Le calcul de la DEPF utilise la base de données Chelem qui intègre désormais la Lybie.

Les différences d'estimation du coût du non Maghreb entre les divers organismes résident dans la prise en compte ou non des variables comme, le commerce des services, l'entrée des IDE.... L'estimation de la Banque Mondiale se base sur une intégration plus approfondie, par le biais de la libéralisation du secteur des services et des réformes du climat de l'investissement visant à renforcer la concurrence dans les marchés, et une intégration élargie avec l'UE. En revanche, l'estimation de la DEPF se limite aux gains issus du commerce des marchandises, en prenant en compte la capacité de production et le niveau de création d'échanges des pays concernés.

Ce gain commercial profiterait à l'ensemble des pays partenaires. Le Maroc et la Tunisie verraient la part de leurs exportations intra-maghrébines s'établir à près de 6% et 10% respectivement, contre des niveaux actuels de 1,6% et 2,5%. En revanche, dans le cas de l'Algérie, hormis les produits énergétiques, le potentiel d'augmentation des échanges vers les pays de la région demeurerait limité. Cependant, une hausse des ventes de produits énergétiques de l'Algérie au sein de l'espace maghrébin devrait porter la part des exportations intra-régionales de ce pays à un niveau comparable à celui du Maroc, soit 6%.

La concrétisation de ce gain nécessite toutefois une réadaptation de l'appareil productif des pays membres pour pouvoir répondre au supplément de demande émanant des pays partenaires. Le gain issu de l'intégration serait d'autant plus bénéfique qu'il découlerait d'une création des échanges au lieu d'un simple détournement des flux. Dans ce cas, l'impact réel sur la croissance économique serait quasiment nul.

7. Défis de l'intégration au Maghreb

Le positionnement du Maghreb sur l'échiquier international et régional revêt une importance critique. Les défis qui interpellent la région méritent d'être circonscrits en vue de leur apporter des réponses stratégiques communes.

Défi démographique

L'évolution démographique dans les pays du Maghreb contribue à une urbanisation spectaculaire qui aggrave les rapports ville/campagne, exaspère l'équilibre alimentaire, amplifie les crises de logement et aboutit à des grandes métropoles surpeuplées telles que Casablanca et Alger. Vers 2025, il est prévu que près de 70% de la population maghrébine vivra vraisemblablement dans les villes.

Parmi les grands défis pour les pays du Maghreb, se pose la question du chômage, dont le taux peut atteindre 15% et même plus pour les jeunes. Bien que ces pays soient pour la plupart entrés dans la transition démographique, leurs populations restent très jeunes. En outre, l'augmentation du nombre de femmes qui se présentent sur le marché du travail et l'accentuation de l'exode rural contribuent à augmenter le nombre des demandeurs d'emploi.

Compte tenu de la forte croissance démographique, le taux de croissance économique reste insuffisant pour combler les écarts de revenus entre les deux rives de la méditerranée. Les pays maghrébins devraient profiter de l'aubaine démographique actuelle pour accélérer la croissance économique dans les prochaines années.

Des flux migratoires accrus seront nécessaires pour réguler les besoins du marché du travail de part et d'autre de la Méditerranée. Ces flux devraient permettre de réduire le chômage des jeunes dans les pays du Sud et de lutter contre les effets du vieillissement des pays de Nord. En 2030, les 75 ans et plus devraient atteindre près de 13% de l'ensemble de la population européenne contre 8% en 2000.

Défis écologiques

En matière d'environnement, la coopération régionale revêt une importance cruciale, compte tenu du fait que les enjeux environnementaux dépassent les frontières d'un seul pays. Les risques liés à l'environnement et la dégradation affectant le Bassin méditerranéen sont différents et trouvent leur origine dans les activités humaines (industrie, agriculture intensive, tourisme de masse, trafic maritime intense et croissant, etc.), mais ils sont aussi liés aux spécificités géographiques des territoires et aux tendances démographiques.

Pour relever les défis écologiques, les pays maghrébins devraient coopérer avec leurs homologues de la rive nord. Les principaux domaines d'intervention pourraient concerner notamment la lutte contre la désertification des sols, en privilégiant les grands projets étatiques, comme les « barrages verts » et la prévention des risques naturels (inondations et incendies) à travers la mise en place d'un système euro-méditerranéen d'information et d'alerte.

Ils pourraient porter aussi sur la gestion du cycle de l'eau et la lutte contre la pollution maritime et fluviale. A cet effet, la dépollution de la mer méditerranéenne, qui est à l'ordre du jour de l'Union pour la Méditerranée (UPM), serait un grand exemple de la coopération régionale. De plus, des actions concrètes pourraient être menées au niveau de la réduction des effets des différentes sources polluantes au niveau des zones urbaines, industrielles et agricoles, ainsi que la protection et la valorisation durable des ressources naturelles, terrestres et marines à des fins économiques et touristiques et l'adoption de techniques de pêche durables.

Défi énergétique

Dans la région Maghreb, la demande d'énergie devrait croître en moyenne d'environ 3% par an à l'horizon 2030, du fait surtout de besoins grandissants en électricité et en eau dessalée.

Afin de faire face aux grands défis énergétiques du futur et dans le but d'assurer la sécurité énergétique et d'améliorer la protection de l'environnement, les pays du Maghreb devraient mettre en commun une véritable politique énergétique. Il s'agit en particulier de :

- Développer graduellement des politiques de gestion de la demande et d'utilisation rationnelle de l'énergie ainsi que de développement des énergies renouvelables.
- Encourager la production et l'utilisation des énergies renouvelables, notamment éolienne, pour réduire la dépendance vis-à-vis de l'extérieur et de l'énergie d'origine fossile. A cet effet, les exemples réussis du Nord, notamment au Portugal, devraient être transposés aux pays du Sud de la Méditerranée.

Exploiter la complémentarité de l'espace méditerranéen en termes énergétiques. Ce qui rend nécessaire une coopération approfondie concernant les infrastructures d'échange (gazoducs, oléoducs,...), l'articulation des marchés Nord/Sud et les questions de politique énergétique commune (interconnexion électrique notamment). Ceci permettrait d'ouvrir la voie à une gestion de l'approvisionnement dans le cadre d'un marché régional de l'électricité et du gaz naturel et tirer profit des opportunités d'échanges avec les pays de la région euro-méditerranéenne.

Défis sécuritaires

Le renforcement de la coopération entre les pays du Maghreb s'impose, non seulement pour des raisons économiques et d'intégration régionale, mais aussi pour gérer ensemble les intérêts et les risques communs spécifiques à la région : problèmes écologiques et environnementaux, eau, énergie, climat, désertification, péril acridien, épizooties, risques sanitaires divers, problèmes migratoires, problèmes liés à la sécurité et à la lutte contre le terrorisme. La coopération devrait concerner les volets suivants :

- Renforcer la notion de paix et de sécurité, de développement durable et de dialogue culturel transméditerranéen. Toute approche en matière de paix et de sécurité ne peut être envisagée que globalement en Méditerranée.
- Trouver une solution rapide à la question du Sahara occidentale. Celle-ci ne doit pas durablement prendre en otage près de 100 millions de Maghrébins. Le coût du non-Maghreb reste élevé pour les économies maghrébines, estimé à 1% de leurs PIB par la DEPF.
- Développer la coopération avec l'OTAN sur des points très concrets comme la surveillance maritime, la participation militaire à la protection civile et à la sécurité aérienne,...
- Renforcer l'initiative pour la sécurité en Méditerranée occidentale qui réunit 5 pays européens (Espagne, France, Italie, Malte, Portugal) et les 5 pays maghrébins.
- Mettre en place un dispositif sécuritaire qui réunit les pays des deux rives de la Méditerranée qui serait une alternative à la superposition de plusieurs cadres de sécurité. En effet, la compétition euro-américaine pour le leadership dans ce bassin stratégique freine la mise en place d'une véritable politique sécuritaire régionale.
- Renforcer la coopération en matière de sécurité et de contrôle des filières d'émigration clandestine qui affectent les pays du Nord que du Sud. Le contrôle de la migration illégale à travers l'échange d'information entre les pays concernés et, le cas échéant, la répression (politique de réadmission, surveillance des frontières maritimes et terrestres, etc.).

Toutefois, l'exigence de sécurité ne doit pas ôter celle de liberté. En effet, le nouveau concept de sécurité humaine -privilégiant le droit naturel par rapport aux considérations de souveraineté et la préoccupation morale par rapport à la légalité- fait de l'individu le centre des préoccupations. Telle est la tendance de plus en plus affirmée dans le cadre du nouveau dispositif normatif du Droit international humanitaire.

8. Intégration maghrébine face à la nouvelle donne régionale

Au vu des multiples contraintes qui s'opposent aux pays maghrébins, la régionalisation apparaît à juste titre comme un moyen efficace pour mettre en place les mécanismes d'une plus grande ouverture. Le cadre régional pourrait, compte tenu du niveau de développement comparable, générer des effets d'apprentissage et d'entraînement pour les firmes maghrébines sans pour autant susciter une exacerbation de la concurrence. En d'autres termes, le processus d'intégration régionale se prête à un jeu à somme positive.

Toutefois, en dépit de l'existence d'un degré suffisamment important de complémentarité entre les Etats membres de l'UMA, la persistance des différends politiques, le maintien de structures économiques concurrentielles et la recherche de solutions individuelles en dehors du cadre communautaire maghrébin, en l'absence de politique de coordination, vide de sa substance le projet d'intégration maghrébine et le réduit à de simples accords commerciaux virtuels.

Si l'intégration de jure maghrébine connaît des difficultés d'aboutissement, le développement d'une intégration régionale de facto pourrait, néanmoins, venir à la rescousse d'autant plus que le rôle de l'Etat dans cette nouvelle phase de la globalisation économique est lié à la création de l'environnement adéquat pour la promotion des investissements. L'intégration régionale pourrait donc évoluer vers une intégration naturelle par le truchement d'un partenariat réel entre les opérateurs économiques maghrébins.

En effet, les entreprises des pays de l'UMA peuvent prendre en charge le jeu de l'intégration en développant les échanges intermaghrébins et en effectuant des investissements directs suivant les avantages qu'offre chaque économie maghrébine.

En parallèle, l'espace euro-méditerranéen continuerait de constituer une opportunité de taille, mais qui ne pourrait être capitalisée qu'une fois conçu comme un prolongement logique de l'espace maghrébin. En faire un substitut ou une alternative à l'UMA risquerait d'affaiblir les potentialités économiques individuelles de chaque pays de la région et de retarder par voie de conséquence le processus de développement des économies maghrébines. Par l'investissement des entreprises des pays les plus performants de la région et par l'instauration d'un mécanisme de spécialisation complémentaire, le développement de liens économiques solides et stables pourrait conforter davantage le dynamisme économique de la région.

Dans ces conditions, le renforcement de ces liens consolidera l'efficacité et la crédibilité économiques des Etats partenaires, au demeurant indispensables à la stabilité politique qui constitue en dernier ressort le garant ultime de la croissance de l'investissement étranger dans la région. C'est dans cet esprit que l'on peut percevoir une meilleure intégration des pays de l'UMA à l'espace européen et partant la voie pour une insertion réussie à l'économie mondiale dans son ensemble.

8.1. Union pour la Méditerranée, une opportunité pour renforcer l'intégration maghrébine

Lancée le 13 juillet 2008 à Paris, l'Union pour la Méditerranée (UPM) est née dans un contexte régional marqué, pas seulement par des divergences (écarts énormes de développement : mesurés par des écarts démographiques, de richesse, d'équipements... etc) entre la rive nord et la rive sud, mais aussi entre les pays tiers méditerranéens, notamment entre les pays du Maghreb.

Partant de la reconnaissance implicite des insuffisances du processus d'intégration régionale et son incapacité à constituer un levier de prospérité pour les pays partenaires du sud de la Méditerranée, l'Union pour la Méditerranéenne offre une nouvelle dimension du partenariat nord-sud basée sur la co-décision et devrait reposer sur un contenu substantiel et un agenda qui lui donnent une crédibilité suffisante.

Les projets inscrits dans le cadre de l'Union pour la Méditerranée se caractérisent par leur diversité et leur caractère structurant, en ce sens qu'ils s'inscrivent dans le cadre de renforcer la convergence des pays partenaires vers les normes et standards européens et fournissent une plus grande insertion de ces pays dans les courants d'échanges et d'investissements régionaux à l'instar de ce qui est en vigueur dans les autres pôles de l'économie mondiale, en l'occurrence l'Asie et les Amériques. En effet, les grands domaines de coopération retenus s'articulent autour de questions clés ayant trait à l'environnement et le développement durable, la formation universitaire et professionnelle, l'infrastructure de transport, le développement économique et social, le dialogue des cultures et la sécurité énergétique.

Au regard des éléments précédents, la relance de l'intégration maghrébine est une condition nécessaire pour dynamiser la croissance économique, accroître l'attractivité de la région pour les investissements directs étrangers et susciter l'apparition de nouvelles formes de spécialisation intra-régionale susceptibles d'induire une allocation optimale des facteurs de production et de conforter l'insertion du Maghreb d'une manière qui lui permette de tirer pleinement profit des bienfaits de la mondialisation.

Cet impératif trouve toute sa justification et sa raison d'être avec le lancement de l'initiative de l'Union pour la Méditerranée. Le partenariat global proposé est appelé à servir d'axe privilégié du rééquilibrage du Sud de l'Europe par l'amplification et le resserrement des liens et des échanges sous différentes formes. Pour y parvenir, le Maghreb serait plus qu'interpellé à substituer la coopération et le dialogue soutenu aux tensions et aux conflits dont les coûts s'accumulent. A l'heure des importantes mutations mondiales, le Maghreb pourrait s'adjuger une place de choix au sein de la Méditerranée et jouer le rôle de relais incontournable entre l'Europe, le Moyen Orient et l'Afrique.

Au total, une plus grande maximisation des opportunités offertes dans le cadre de l'Union pour la Méditerranée exige de la part des pays maghrébins de forger des positions communes qui accroîtraient leur pouvoir de négociation avec le partenaire européen sur les différentes thématiques de l'intégration. De même, les défis et menaces auxquels font face les pays maghrébins et la région méditerranéenne dans son ensemble nécessitent d'œuvrer de concert pour donner naissance à une nouvelle relation entre un voisinage au nord, intégré et développé, et un voisinage au sud en quête d'un développement et d'une intégration politique.

Il en découlerait une dynamique de développement régional qui serait à l'origine de l'instauration d'un espace de paix et de stabilité, favorable au développement des échanges et à l'émergence de complémentarités productives structurantes. Elle permettrait aussi de stimuler la compétitivité de la région, tout en facilitant l'accélération du processus de rattrapage économique au Maghreb.

Conclusion

Au regard des éléments précédents, l'approfondissement de l'intégration maghrébine, serait de nature à dynamiser la croissance économique, accroître l'attractivité de la région pour les investissements directs étrangers et susciter une nouvelle dynamique des échanges.

Cette évolution favoriserait l'apparition de nouvelles formes de spécialisation intra-régionale susceptibles d'induire une allocation optimale des facteurs de production et de conforter l'insertion du Maghreb dans le commerce mondial d'une manière qui lui permet de tirer pleinement profit des bienfaits de la mondialisation, tout en favorisant la différenciation des échanges intra-régionaux et la mise en œuvre de processus à rendements croissants et à économie d'échelle.

Cette dynamique, si elle est à l'origine du développement des échanges croisés au sein des filières entre les pays maghrébins et de l'émergence d'importants facteurs de complémentarité, permettrait aussi de stimuler la compétitivité de la région tout en assurant une plus grande autonomisation du processus de développement au Maghreb. Toutefois, la concrétisation de ce projet d'envergure nécessite de la part des pays membres de l'UMA une coopération prononcée et un engagement ferme dans la voie de la modernisation et la libéralisation économique et financière.

Pour ce faire, certaines conditions préalables devraient être satisfaites. Il s'agit d'abord, de permettre la circulation des biens et des personnes à travers l'ouverture des frontières. Il s'agit ensuite de favoriser le développement des infrastructures de transport en les orientant vers l'intégration maghrébine, de convenir de nouvelles régulations sociales, en particulier au niveau du marché du travail, d'accroître la mobilité des professions spécialisées et de coordonner leurs dynamiques de réformes structurelles et ainsi que d'harmoniser la réglementation des services, comme les télécommunications, afin de limiter la fragmentation du marché.

De même, il importe de mettre en cohérence les législations, les règles et les disciplines (concurrence, investissement, règles d'origine, principes comptables, propriété intellectuelle, régimes douaniers) : le renforcement de la coopération économique dans ces domaines offrirait des opportunités nouvelles à l'investissement domestique dans les secteurs des biens échangeables et des services.

Les perspectives de commerce intra-maghrébin pourraient être améliorées dès lors que serait menée une action en faveur de la baisse des coûts de transactions qui limitent le développement des échanges et la mise en place de mesures d'accompagnement au profit des PME/PMI en vue de renforcer leurs capacités commerciales, au même titre que des instruments de financement et de couverture des risques spécifiques aux marchés concernés.

De plus, il convient d'œuvrer en faveur d'une allocation efficace de l'épargne entre les pays : le développement d'une coopération régionale au niveau de la régulation des marchés financiers deviendrait primordial. Il faudrait en effet éviter que la concurrence entre les places financières maghrébines ne provoque une course vers le moins disant au dépend de la sécurité des investisseurs et des opérateurs. De même, il conviendrait de mettre en place un cadre institutionnel pour organiser cette allocation d'épargne à l'échelle maghrébine.

Bibliographie

- Secrétariat d'Etat au Commerce Extérieur : Accords commerciaux préférentiels conclus avec des pays arabes et africains.
- Direction des Relations Economiques Extérieures (DREE) : L'intégration économique «Sud-Sud»; janvier 2002.
- Direction des Relations Economiques Extérieures (DREE) : Vers un espace économique euro-méditerranéen; mai 2002.
- RIEBER Arsène et TRAN Thi Anh-Dao : Intégration régionale Sud-Sud et répartition intra-zone des activités.
- Secrétariat Général de l'Union du Maghreb Arabe : Traité instituant l'Union du Maghreb Arabe.
- Direction des Etudes et des Prévisions Financières (DEPF) : Enjeux sur le Maroc de l'élargissement de l'Union Européenne à l'Est; document de travail n° 87 ; avril 2003.
- A. RAHAL et T. HAROUN : Mise à niveau et investissements directs étrangers dans les pays du Maghreb : réalités et perspectives.
- K. DERVIS, P. BOCOCK et J. DEVLIN : Intraregional Trade among Arab Countries : Building a Competitive Economic Neighborhood; Octobre 1997.
- A.V. DEARDORFF: Economic Implications of Europe-Maghreb Trade Agreements; juillet 1999.
- Rapport du FEMISE 2002 sur le partenariat euro-méditerranéen - juillet 2002.
- Espace Euro – méditerranéen et coûts de la non intégration sud-sud : le cas du Maghreb : Maroc, Algérie et Tunisie. Conférence du Femise ; 2003.
- Jacques Ould Aoudia : Croissance et réformes dans les pays arabes méditerranéens, 2006.
- Symposium: " le cout du non Maghreb" Madrid, 24-26 mai 2006 «communication de M. Habib Ben Yahia Secrétaire Général de l'Union du Maghreb Arabe».
- Banque Mondiale : Une nouvelle vision pour l'intégration économique du Maghreb ; Novembre 2006.
- Prospective Maroc 2030, actes du 3ème Forum : Maroc 2030 dans l'espace Maghreb ; Haut Commissariat au Plan (HCP), 2007.
- Pierre Bocquillon, Pascal Confavreux, et Olai Voionmaa: L'Union Pour la Méditerranée, une vraie chance pour le sud de l'Europe ; Mai 2008.
- Banque Mondiale : Perspectives et développements économiques 2008 dans la région MENA : l'intégration régionale pour une compétitivité mondiale.